

# PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 21 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un du mois de janvier à 20h00, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au siège du Conseil, en séance publique, sous la présidence de Mme PICHARD Elisabeth, Maire.

**Présents** : Mmes PICHARD, PENON, COUTIER, BALENGHIEN, LANDAT, ROIRE ; MM. GIROU, SCOUARNEC, BARTON, PRIOD, WINTERSTEIN.

**Absents excusés** : Mme BAYSSIERES, Mme KOWALIK (procuration à M. GIROU), M. CROUZET (procuration à M. SCOUARNEC), M. ROYER (procuration à Mme PICHARD).

**Secrétaire de séance** : Mme LANDAT Sylvie.

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance à 20h01.

Mme le Maire demande l'approbation du compte rendu de la séance du 10/12/25.

Mme le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de retirer un thème à l'ordre du jour à savoir : EAU47 travaux de construction d'une cuisine centrale et d'un réfectoire, extension réseau. Vote UNANIMITE.

## **TERRITOIRE D'ENERGIE DE LOT-ET-GARONNE, ENVELOPPE ANNUELLE ECLAIRAGE PUBLIC ET ECLAIRAGE DES INSTALLATIONS SPORTIVES, ANNEE 2026**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que la commune de Cancon a transféré la compétence éclairage public et éclairage des installations sportives au syndicat Territoire d'Energie de Lot-et-Garonne (TE 47) ;

CONSIDERANT qu'il convient de définir annuellement une enveloppe budgétaire consacrée aux travaux de modernisation ;

CONSIDERANT qu'il est proposé, pour 2026, une enveloppe de 2 000.00 € H.T.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix POUR) :

- FIXE l'enveloppe annuelle 2026, pour l'éclairage public et l'éclairage des installations sportives, à 2 000.00 € H.T. ;
- AUTORISE Mme le Maire à accepter tous les devis dans le cadre des crédits votés afin de faciliter la mise en œuvre des travaux effectués par TE 47 pour le compte de la commune de Cancon ;
- DIT qu'une information sera transmise par Mme le Maire au cours de la séance du Conseil municipal suivante ;
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget.

## **AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE 25 % DES CREDITS D'INVESTISSEMENT DU BUDGET**

VU l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales prévoyant que, jusqu'à l'adoption du Budget, « l'ordonnateur peut, sur autorisation de l'Assemblée, qui précise le montant et l'affectation des crédits, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette » ; CONSIDERANT le Budget 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix POUR) :

- DECIDE de retenir les crédits pour les montants et affectations figurant au tableau ci-dessous :

Opération	Comptes	Libellés	Montant en €
51	231	Immobilisations corporelles en cours	24 500.00
52	231	Immobilisations corporelles en cours	17 250.00
56	2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	2 500.00
56	2188	Autres immobilisations corporelles	1 500.00
57	231	Immobilisations corporelles en cours	21 500.00
61	231	Immobilisations corporelles en cours	90 000.00

- AUTORISE en conséquence Mme le Maire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme énoncées dans le tableau ci-dessus ;
- DIT que les crédits seront inscrits au budget 2026 lors de son adoption ;
- DONNE tout pouvoir à Mme le Maire pour mener à bien cette opération.

## **LOT-ET-GARONNE INGENIERIE, ACCOMPAGNEMENT PROCEDURE DE MISE EN SECURITE BATIMENTS**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT l'état fortement dégradé des bâtiments situés 30 rue Nationale et 49 rue Nationale ;  
CONSIDERANT la délibération n° 27/2024 en date du 03/04/24 portant adhésion à l'agence technique départementale "Lot-et-Garonne Ingénierie" ;  
CONSIDERANT que Lot-et-Garonne Ingénierie, établissement public, intervient auprès de ses adhérents, en accompagnement technique, juridique et financier dans des domaines variés notamment le logement et la procédure de mise en sécurité de bâtiments ;  
CONSIDERANT la réunion avec les services de Lot-et-Garonne Ingénierie en novembre 2025 ;  
CONSIDERANT la proposition d'accompagnement à la mise en place de la procédure de mise en sécurité de l'immeuble situé 30 rue Nationale et de l'immeuble situé 49 rue Nationale ;  
CONSIDERANT que la prestation de Lot-et-Garonne Ingénierie s'élève à 866.66 € HT soit 1 040.00 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix POUR) :

- ACCEPTE la proposition d'accompagnement à la mise en place de la procédure de mise en sécurité de l'immeuble situé 30 rue Nationale et de l'immeuble situé 49 rue Nationale, de Lot-et-Garonne Ingénierie, domicilié à AGEN (47922) Hôtel du Département 1633 avenue du Général Leclerc, d'un montant de 866.66 € HT soit 1 040.00 € TTC ;
- DIT que la dépense sera inscrite au budget de la Commune ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents en rapport avec la présente délibération.

#### **EAU47, TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CUISINE CENTRALE ET D'UN REPECTOIRE, EXTENSION RESEAU** Sujet reporté

#### **DELIBERATION PORTANT RETROCESSION D'UNE CONCESSION CINQUANTENAIRE A LA COMMUNE**

VU le Code général des collectivités territoriales ;  
CONSIDERANT le règlement du cimetière en date du 12 juin 2013 et notamment son article 31 ;  
CONSIDERANT la demande de rétrocession présentée par Mme DEBLAERE Marie, demeurant à CANCON, 9 avenue du Quercy et concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont :  
→ Concession n° 535 en date du 20/03/2025 ;  
→ Enregistrée par le « Centre des Finances Publiques de Villeneuve-sur-Lot », le 22/04/2025 ;  
→ Concession cinquantenaire ;  
→ Au montant réglé de 280.00 € ;  
CONSIDERANT que la concession n'a pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouve donc vide de toute sépulture ;  
CONSIDERANT que Mme DEBLAERE Marie déclare vouloir rétrocéder ladite concession, à partir de ce jour, à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté, contre le remboursement de la somme de 280.00 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix POUR) :

- ACCEPTE la rétrocession, à la Commune, de la concession de Mme DEBLAERE Marie (concession cinquantenaire, n° 535, enregistrée par le Centre des Finances Publiques de Villeneuve-sur-Lot le 22/04/2025), à compter de ce jour ;
- DIT qu'il sera procédé au remboursement au profit de Mme DEBLAERE Marie de la somme de 280.00 € (prix d'acquisition de la concession) ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune ;
- DONNE tout pouvoir à Mme le Maire pour mener à bien cette opération.

#### **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES BASTIDES EN HAUT-AGENAIS PERIGORD (CCBHAP)**

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;  
CONSIDERANT la délibération n° 2025-108 en date du 04/12/25 de la CCBHAP relative à la modification des statuts ainsi que du projet de statuts modifiés annexés à cette délibération ;  
CONSIDERANT que cette modification statutaire est nécessaire pour :  
→ Mettre en concordance les statuts et le règlement intérieur de la CCBHAP ;  
→ Avoir une rédaction conforme à la réglementation de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) (compétence obligatoire) et de la compétence hors GEMAPI (compétence supplémentaire) ;  
CONSIDERANT que conformément à l'article L5211-17 du CGCT, le Conseil municipal de chaque commune doit se prononcer sur cette modification de statuts et qu'à défaut de délibération dans un délai de 3 mois, sa décision est réputée favorable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix POUR) :

- EST FAVORABLE à la modification des statuts de la CCBHAP telle que présentée ci-dessus ;
- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

## **MOTION DE SOUTIEN AU MONDE AGRICOLE**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT le mail des Jeunes Agriculteurs de Lot-et-Garonne en date du 13/01/2026 ;

CONSIDERANT la motion de soutien à l'ensemble du monde agricole ;

CONSIDERANT la situation de détresse économique, sociale et morale que traverse actuellement le monde agricole, marquée par la dégradation sans précédent des trésoreries, une chute durable du prix des céréales et une augmentation continue des charges de production.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix POUR) :

- AFFIRME SOLENNELLEMENT son plein soutien aux agriculteurs et à leurs familles, acteurs essentiels de la souveraineté alimentaire, de l'économie locale et de l'aménagement du territoire ;
- VOTE la motion et DECIDE de la transmettre à M. le Préfet, aux parlementaires du département, aux élus régionaux, nationaux et européens concernés ;
- REAFFIRME son engagement aux côtés du monde agricole pour la défense d'une agriculture française forte, viable et respectée ;
- DONNE tout pouvoir à Mme le Maire pour mener à bien cette opération.

Mme Carole ROIRE dit qu'il convient d'être vigilant et attentif aux situations de détresse des exploitants agricoles. Des cellules spécifiques de prévention ont été activées dans toutes les MSA.

## **QUESTIONS DIVERSES**

*Mme PICHARD*

- Donne lecture d'un courrier des services de la Préfecture de Lot-et-Garonne au sujet de l'adaptation de la posture Vigipirate « hiver 2025 – printemps 2026 ». L'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « Urgence attentat » ;
- Rappelle que les épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols fragilisent chaque année de nombreuses habitations. Le phénomène naturel « retrait-gonflement des argiles » provoque l'apparition de fissures et de désordres qui peuvent compromettre la solidité des bâtiments et la sécurité de leurs habitants. Pour accompagner les ménages, l'Etat met en place, à titre expérimental dans le Lot-et-Garonne une aide à la prévention de ce phénomène. Des actions de communication seront menées au niveau du territoire de la CCBHAP par SOLIHA et le CAUE 47 ;
- Invite les élus à participer à un atelier, à la mairie, le jeudi 19/02/26 à 9h30, organisé par les services de Lot-et-Garonne Ingénierie, dans le cadre de leur mission d'accompagnement à la mise en place de la politique d'achat de la cuisine centrale ;
- Dit qu'une enquête publique est en cours. Elle a débuté le 15 janvier et se termine le 29 janvier. L'enquête porte sur la mise en compatibilité par déclaration de projet du PLUi, création d'un projet photovoltaïque au lieu-dit Capillac ;
- Donne le compte rendu de la réunion de restitution sur l'étude « mobilités » réalisée par les services de Lot-et-Garonne Ingénierie et le bureau d'étude ITER. Un plan guide des mobilités a été réalisé ;
- Dit qu'une rencontre avec le bailleur social HABITALYS aura lieu le mercredi 28 janvier à la mairie pour évoquer le projet de logements sociaux. Les études sont en cours (phase AVP). Le permis sera déposé au printemps.

*M. GIROU :*

- Dit que les travaux de construction de la cuisine centrale / réfectoire ont débuté en début d'année ;
- Dit que le permis de construire concernant le projet de construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur a été accordé. Le choix des entreprises est en cours. Le début des travaux est programmé au printemps ;
- Rappelle que le stationnement des véhicules sur la voirie, allée de la Jeunesse, devant la salle de danse est interdit. Un affichage et des piquets vont être mis en place pour informer les usagers. Ce stationnement est dangereux et il entrave le déplacement des véhicules qui sont plus nombreux en raison des travaux de construction de la cuisine centrale / réfectoire. Un parking, place du Foirail, est à la disposition des automobilistes ;

- Dit que des petits poteaux en acier corten vont être installés à l'entrée des cheminements piétons qui relient la mairie à la place du Foirail. L'emplacement de ces poteaux permettra de respecter le passage des personnes à mobilité réduite et/ou des poussettes mais empêchera la circulation des véhicules ;
- Dit que des pièges à chenilles processionnaires ont été installés dans la cour de l'école ;
- Informe les élus qu'un chantier participatif pourrait avoir lieu au printemps au Quartier Haut. Il s'agit du nettoyage du chemin d'accès au site de l'ancien château depuis la place des Marronniers ;
- Enumère les travaux réalisés par les agents communaux : taille importante des arbres rue du Pigeonnier, nettoyage et sécurisation du local « bascule » situé au Foirail.
- Informe que des travaux sont en cours dans le bourg : réparation de la plaque d'égout située sur la RN 21, à proximité de la place Algolsheim (par AGUR) et travaux route du Lac : déploiement de la fibre (par Orange infrastructure) et extension du réseau électrique (par TE47).

*Mme PENON :*

- Dit que les Marchés de Producteurs de Pays auront lieu, cet été, les mercredis 15 et 22 juillet, 12 et 19 août.

*Mme COUTIER :*

- Informe les élus que le « Baroufestival » qui se déroule sur le site du lac de Cancon aura lieu le week-end du 10 et 11 juillet.

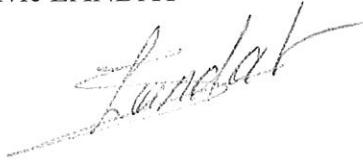
*M. PRIOD :*

- Dit qu'un projet photo est en préparation en lien avec l'association Studio Danse Cancon. Un studio photo sera installé, ponctuellement, dans la salle des Mariages.

Clôture de la séance à 21h10

Mme la secrétaire de séance

Sylvie LANDAT



Fait à CANCON, le 27/01/2026

Madame le Maire,

Elisabeth PICHARD

